



La Roquebrussanne
DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 083-218301083-20260604-DDM2026019-AR



DECISION N°2026/19

Engagement d'une procédure contentieuse pour impayés locatifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous, Jean-Luc ANGELINI, agissant en qualité de Maire de la commune de La Roquebrussanne,

EN VERTU de la délibération 2026/14 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant délégations consenties par la Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail d'habitation conclu le 24 juin 2022 avec Monsieur JACQUIN Régan, concernant le logement situé Place Bagarry – 83136 La Roquebrussanne ;

Considérant que le locataire présente une dette locative d'un montant de 10 933,99 € au 4 juin 2026 ;

Considérant que plusieurs relances amiables sont demeurées sans effet ;

DECIDONS

Article 1 : De confier à un commissaire de justice toutes démarches utiles au recouvrement des sommes dues.

Article 2 : D'engager, si nécessaire, toute procédure judiciaire visant à constater la résiliation du bail, obtenir l'expulsion du locataire et le recouvrement des sommes dues.

Article 3 : Les frais afférents à cette procédure seront imputés au budget communal.

Article 4 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : D'informer le Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à La Roquebrussanne, le 4 Juin 2026

Le Maire,
Monsieur Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
Reçu en préfecture et Certifié exécutoire : 9/06/26 Publiée le : 09/06/26

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le



ID : 083-218301083-20260604-DDM2026019-AR

